

Assemblée Générale Mixte ARGAN du 27 mars 2015

Dividende 2014 fixé à 0,85 €/action

L'assemblée générale mixte des actionnaires d'ARGAN s'est réunie le vendredi 27 mars 2015 à la Maison des Associations de Neuilly-sur-Seine.

A cette date, le nombre total d'actions existantes s'élevait à 14.198.878 pour un nombre total de droits de vote de 14.195.757. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires présents, régulièrement représentés, ayant valablement donné procuration au Président ou voté par correspondance, détenaient ensemble 9.080.770 actions et autant de droits de vote (soit 63,96% du total).

L'assemblée générale mixte des actionnaires a approuvé l'ensemble des résolutions proposées, à l'exception de la résolution n°21 portant sur l'autorisation donnée au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservée aux adhérents d'un PEE.

Les résolutions approuvées comprennent notamment la résolution n° 4 prévoyant **la distribution d'un dividende de 0,85 €/action**, qui a été adoptée à l'unanimité.

Le détachement au droit du dividende se fera le 7 avril 2015 sur les positions au 2 avril après clôture.

Concernant les actionnaires personnes physiques, ce dividende de 0,85 € :

- Est imputé sur le résultat exonéré de la société au titre du régime des SIIC (article 208 C du Code général des impôts) et **n'est pas éligible à l'abattement de 40%** visé à l'article 158-3-2° du Code général des impôts à hauteur de **0,106 €**
- Est constitutif d'une **restitution d'apports d'associés** au sens des dispositions de l'article 112 1° du Code Général des Impôts à hauteur de **0,744 €**.

La mise en paiement du dividende se fera **le 9 avril 2015**.

L'intégralité du procès verbal de l'Assemblée Générale du 27 mars 2015 est disponible sur le site web de la société.

* * *

Prochain rendez-vous financier (diffusion des communiqués de presse après bourse)

1er avril : information trimestrielle - 1^{er} trimestre 2015

A propos d'Argan

ARGAN est une foncière française spécialisée en **DÉVELOPPEMENT & LOCATION DE PLATEFORMES LOGISTIQUES PREMIUM** pour des entreprises de premier plan. ARGAN associe la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire et portée par une équipe de cadres associés et experts dans leurs spécialités, à la transparence d'une société cotée en Bourse. Détenant un parc d'une cinquantaine de plateformes logistiques **PREMIUM**, totalisant 1,3 million de m² fin 2014, ARGAN est un expert global innovant et performant en immobilier logistique.

ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et fait partie des indices CAC All-Tradable, CAC All-Share, CAC Mid & Small, CAC Small et de l'indice IEIF SIIC France. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1er juillet 2007.



Plus d'informations sur le groupe ARGAN sur argan.fr



Francis Albertinelli
Tél : 01 47 47 05 46
E-mail : contact@argan.fr

Citigate
Dewe Rogerson

Agnès Villeret – Relations investisseurs / Audrey Berladyn – Relations presse
Tél : 01 53 32 78 95 / 84 76
agnes.villeret@citigate.fr/audrey.berladyn@citigate.fr